

Séance du 22 décembre 2025 à 19 heures 45 minutes

Présents :

M. MILLET Arnaud, M. ROUCHON Jérémy, Mme WINIARSKI Patricia

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. BAYEUL Gérald, M. LALLEMANT Xavier, Mme MILLET Marie, M. THIRION Francis, M. VIARD Fabien

Secrétaire de séance : M. MILLET Arnaud

Président de séance : Mme WINIARSKI Patricia

1 - Approbation du dernier PV

Retirée

Constatation du quorum

Madame le Maire ouvre la séance à 19h45 et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Il est constaté que le quorum requis, fixé à la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, n'est pas atteint.

Conséquences

En l'absence de quorum, le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer.
Aucune délibération n'est donc examinée lors de cette séance.

Clôture de la séance

Madame le Maire informe les conseillers présents qu'une nouvelle convocation sera adressée conformément aux dispositions légales, et que le Conseil Municipal pourra alors délibérer sans condition de quorum.

La séance est levée à 19h51

2 - Choix du devis pour la pose de 2 candélabres sur la parcelle ZA 4

Retirée

3 - Questions diverses

Néant

Le secrétaire de séance
M. MILLET Arnaud



Fait à FONTENOY-SUR-MOSELLE
Le Maire,
Patricia WINIARSKI

